



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION POLLINIS FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 10, rue Saint Marc
75002 PARIS

SIREN : 752 975 920

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION POLLINIS FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 10, rue Saint Marc
75002 PARIS

SIREN : 752 975 920

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Adhérents de l'**Association POLLINIS FRANCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association POLLINIS FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

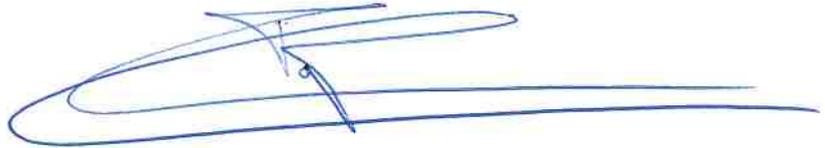
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

Association POLLINIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	200 964	200 964			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	18 058	7 525	10 533	6 698	3 835
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	5 100		5 100	5 100	
TOTAL (I)	224 122	208 489	15 633	11 798	3 835
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	90		90	150	- 60
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	409 958		409 958	568 262	- 158 304
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	410 048		410 048	568 412	- 158 364
Frais d'émission des emprunts (III)					

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	634 171	208 489	425 681	580 209	- 154 528



Association POLLINIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	328 448	487 348	- 158 900
Excédent ou déficit de l'exercice	-64 514	-158 900	94 386
Situation nette (sous total)	263 934	328 448	- 64 514
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	263 934	328 448	- 64 514
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 883	40 837	- 9 954
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	127 252	207 311	- 80 059
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 612	3 612	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
TOTAL (IV)	161 747	251 761	- 90 014
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	425 681	580 209	- 154 528
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Association POLLINIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	120	210	- 90	-42,86
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	5 571		5 571	N/S
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	1 670 944	1 286 827	384 117	29,85
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		455	- 455	-100
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4	27	- 23	-85,19
Total des produits d'exploitation (I)	1 676 639	1 287 519	389 120	30,22
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	604 261	509 669	94 592	18,56
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	74 793	52 959	21 834	41,23
Salaires et traitements	759 348	632 780	126 568	20,00
Charges sociales	300 431	249 964	50 467	20,19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 118	629	1 489	236,72
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	203	5	198	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 741 153	1 446 007	295 146	20,41
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-64 514	-158 488	93 974	59,29
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-64 514	-158 488	93 974	59,29
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		412	- 412	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		412	- 412	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-412	412	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 676 639	1 287 519	389 120	30,22
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 741 153	1 446 419	294 734	20,38
EXCEDENT OU DEFICIT	-64 514	-158 900	94 386	59,40
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations

PREAMBULE

POLLINIS est une ONG indépendante, financée exclusivement par les dons des citoyens, qui agit pour la protection des abeilles domestiques et sauvages, et pour une agriculture qui respecte tous les pollinisateurs.

Périmètre des activités

POLLINIS agit en France et au niveau européen pour :

- faire interdire tous les pesticides « tueurs d'abeilles » et permettre aux agriculteurs de mettre en place des modes de production capables de couvrir nos besoins alimentaires avec des produits sains tout en respectant l'environnement et la biodiversité ;
- restaurer d'urgence l'habitat des pollinisateurs sauvages et leurs ressources alimentaires dans un environnement non-pollué et diversifié ;
- sauver les abeilles à miel locales d'Europe au cœur des milieux naturels dans lesquels elles ont évolué depuis des millénaires.

Moyens mis en œuvre

Pour contribuer à enrayer le déclin des pollinisateurs, POLLINIS se bat :

- en militant pour un changement rapide des politiques publiques concernant l'agriculture et l'environnement avec :
- analyse de la législation et de l'influence des lobbys sur les institutions pour formuler des recommandations politiques constructives et amorcer les changements nécessaires ;
- information et mobilisation des citoyens (campagnes, mails d'information, articles, réseaux sociaux, pétitions en ligne) pour peser sur les représentants politiques, en France et au niveau européen ;
- construction d'un contrepouvoir à opposer aux lobbys en portant les revendications des citoyens auprès des élus et des institutions (RDV politiques à Bruxelles et Paris, publication de rapports, d'études, de notes de positionnement) ;
- sensibilisation des médias aux problématiques concernant les pollinisateurs pour informer et mobiliser plus largement l'opinion publique.
- en encourageant et en participant directement à la mise en place de solutions efficaces pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs essentiels :
 - restauration des haies et paysages favorables à l'habitat et aux ressources alimentaires des pollinisateurs
 - identification, soutien et accompagnement des projets agricoles sans pesticides favorisant la restauration d'un environnement riche et sain pour les pollinisateurs sauvages ;
 - promotion de la protection dans leurs milieux naturels des abeilles à miel locales à travers l'Europe, protection juridique des conservatoires d'abeilles locales ;
 - réunion d'experts, de scientifiques et d'acteurs de terrain pour réfléchir collectivement aux solutions ;
 - orientation et financement de la recherche scientifique sur les pollinisateurs et les alternatives agricoles permettant de les protéger.

Exercice Comptable

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 425 681,27 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 64 514,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/05/2023 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	200 964			200 964
Immobilisations corporelles	12 105	5 953		18 058
Immobilisations financières	5 100			5 100
TOTAL	218 169	5 953		224 122

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	200 964			200 964
TOTAL I	200 964			200 964
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	399	1 183		1 582
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	5 009	935		5 944
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	5 408	2 118		7 526
TOTAL GENERAL (I+II)	206 372	2 118		208 490

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	-247
TOTAL	-247

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	487 348	- 158 900			328 448
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-158 900	158 900	-64 514		-64 514
Dont générosité du public					
Situation nette	328 448		-64 514		263 934
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	328 448		-64 514		263 934
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	30 883	30 883		
Dettes fiscales et sociales	127 252	127 252		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 612	3 612		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	161 747	161 747		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	30 883
Dettes fiscales et sociales	126 915
Autres dettes	
TOTAL	157 798

Annexes Associations (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	7	
Non cadres	9	
TOTAL	16	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 780 E.

ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

GENERALITES

- **Missions sociales**

Missions sociales réalisées à l'étranger :

POLLINIS participe à plusieurs actions d'information et de consultations auprès de différentes instances européennes ou mondiales (IUCN, Commission Européenne, Parlement Européen, EFSA)

POLLINIS mène des projets de recherche avec des institutions de recherches (Task Force et Université de Bologne)

POLLINIS participe à plusieurs coalitions sur les thèmes et missions défendues en France également (protection des pollinisateurs, homologation des pesticides, autorisation des nouvelles techniques génomiques) avec Bug Life, Bee coalition, Save Local Bees, Stop Gen drive))

- **Mission sociale réalisée en France – actions réalisées directement :**

POLLINIS soutient des projets de terrain comme celui de la lutte contre le frelon asiatique ou la plantation de haies favorables aux pollinisateurs avec l'AFAC et lance de nouveaux projets de recherche, comme la première étude sur les pollinisateurs sauvages dans le parc national de la Vanoise et sur l'île de Groix

POLLINIS multiplie les actions d'alerte et de mobilisation du public sur les toutes dernières nouvelles techniques génomiques et lance des recours en justice, contre la mise en place de la cellule DEMETER.

POLLINIS porte la voix des citoyens engagés pour stopper l'extinction des pollinisateurs directement dans les institutions et au travers des différentes coalitions en France avec la FedCan

Faits significatifs relatifs à l'activité de l'exercice :

Néant

- **Faits significatifs relatifs à la générosité du public**

Nous poursuivons de manière active notre stratégie de fidélisation des donateurs par une information de plus en plus spécifique sur leurs intérêts manifestés sur les sujets avec pour objectif de consolider nos donateurs réguliers.

- **Ressources et moyens**

L'ensemble des ressources de l'exercice 2022 provient de donateurs particuliers. Les missions sociales sont financées en totalité par les ressources issues de l'appel à la générosité du public non affectées de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- **Cadre légal de référence**

Le CER a été établi conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, selon les modalités du nouveau règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

- **Règles et méthodes comptables**

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

- **Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres ressources.**

- Les missions sociales sont financées par les ressources issues de l'appel à la générosité du public (dons et mécénats, et si besoin, par prélèvement sur le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice)
- Les dépenses liées aux frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement ont baissé de 3%.

LES RESSOURCES

- **Ressources collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons spontanés, de dons versés suite à nos campagnes d'appel à dons, de prélèvements mensuels pour les parrainages ;

Il est à noter que des dons du grand public s'effectuent également à la suite de parutions média liées à l'association.

- **Formes d'appel à la générosité du public**

L'association dispose d'un système de dons en ligne sur le site de l'association ;

Afin de récolter des dons, nous développons des actions d'activation et de mobilisation via des appels mailings à l'ensemble de notre base de signataires et donateurs.

- **Détail des ressources collectées prises dans leur ensemble.**

- Ressources collectées auprès du public

Elles sont constituées des dons suite à nos appels et publications sur notre base.

- Autres ressources

Néant.

Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées

LES EMPLOIS

- **Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice**

- **Missions sociales réalisées en France**

Ces frais regroupent :

- Les charges directes liées à l'activité de campagnes de mobilisation et contre-lobbying : les coûts liés au site internet, à la communication (avec les différents prestataires graphiste, vidéaste ...) ou encore les honoraires d'avocats dans le cadre des actions en justice...
- La quote-part salariale des collaborateurs en charge des campagnes de mobilisation et de contre-lobbying
- les charges directes liées à l'activité des différentes études, recherches et projets (frais de déplacements, matériel pour les projets de terrain)
- Le financement de commandes de projets d'études et recherches (Université de Bologne, BASIC, Jeff Pettis...)
- La quote-part salariale des collaborateurs en charge des différentes études, recherches et projets

- **Les frais de recherche de fonds**

Ces frais regroupent :

- Les charges directes liées à l'activité de collecte des dons (le coût des campagnes de communication et d'abonnement aux plateformes de gestion des donateurs)
- La quote-part salariale des collaborateurs en charge de la collecte de fonds.

- **Les frais de fonctionnement**

Ces frais regroupent :

- Les frais de fonctionnement des salariés dans le cadre de leurs missions,
- Les frais de mission / réception non affectés à des missions sociales,
- La quote-part salariale des collaborateurs et les frais de siège qui ne sont pas liés à la réalisation des missions sociales en France ou à l'étranger.

Autres informations

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 31/12/2022		EXERCICE 31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 671 064	1 671 064	1 287 037	1 287 037
1.1 Cotisations sans contrepartie	120	120	210	210
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 670 944	1 670 944	1 286 827	1 286 827
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 575		482	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	5 575		482	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 676 639	1 671 064	1 287 519	1 287 037
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 253 821	1 253 821	1 037 934	1 037 934
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 253 821	1 253 821	1 037 934	1 037 934
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	273 772	273 772	214 628	214 628
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	273 772	273 772	214 628	214 628
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	213 559	213 559	193 857	193 857
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	1 741 153	1 741 153	1 446 419	1 446 419
EXCEDENT OU DEFICIT	- 64 514	- 70 089	- 158 900	- 159 382

Autres informations

Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 31/12/2022		EXERCICE 31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-		

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 31/12/2022	EXERCICE 31/12/2021
1 – MISSIONS SOCIALES	1 253 821	1 037 934
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 253 821	1 037 934
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	273 772	214 628
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	273 772	214 628
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	213 559	193 857
TOTAL DES EMPLOIS	1 741 153	1 446 419
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	1 741 153	1 446 419

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 31/12/2022	EXERCICE 31/12/2021
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 671 064	1 287 037
1.1 Cotisations sans contrepartie	120	210
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	1 670 944	1 286 827
- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	1 671 064	1 287 037
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	70 089	159 382
TOTAL	1 741 153	1 446 419

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	327 328	486 710
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	- 70 089	- 159 382
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	257 239	327 328

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	-	-

	31/12/2022	31/12/2021
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	-	-
TOTAL	-	-

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/2022	31/12/2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	-	-